

LES DEMANDES PRÉALABLES AUX TRAVAUX

Tout projet de travaux doit être formalisé par une demande préalable à la réalisation de ceux-ci. Il s'agit de ne pas se tromper sur le type de dossier administratif à déposer, lequel peut parfois être laborieux à constituer.

Code de l'urbanisme, Code de la construction et de l'habitation, permis, déclaration, autorisation, ERP ? Premier principe : les travaux dans un établissement sont forcément à déclarer – hors travaux intérieurs en Code du travail...et encore. Une fois ceci intégré, il est nécessaire d'opter pour le dossier concerné, puis, de le constituer. Dans les « règles de l'art ». Une demande de dérogation pourrait pimenter le tout. Et si CAP•ERP s'en chargeait ?

1- IDENTIFIER : analyse du projet, consistance, périmètre, contraintes, réglementation concernée = CHOIX DE LA DEMANDE PRÉALABLE

Vous gagnez du temps en définissant la procédure adaptée.

DÉROGATION À SOLLICITER ?

Étude, conseils, argumentaire, négociation, rédaction... CAP•ERP est à vos côtés.

3 - ACCOMPAGNER : suivi du dossier, réponses aux sollicitations éventuelles, contact régulier = CLIENT SATISFAIT ET TRAVAUX À LANCER

Vous n'êtes pas livré à vous-même une fois le dossier déposé.

le + sécurité incendie

Votre projet est validé par des spécialistes qui se chargeront de le formaliser dans la notice de sécurité incendie.

2 - CONSTITUER : échanges, relevé de plans, réalisation du projet, rédaction, analyse, recherche, mise en forme, impression = DOSSIER PRÊT À ÊTRE SIGNÉ

Un dossier peut être constitué de : formulaire(s) CERFA, notices descriptive, de sécurité incendie, d'accessibilité handicapés, plans existants et projets, échancier des travaux de mise en accessibilité, dérogation(s) éventuelle(s), courrier d'accompagnement.

le + accessibilité handicapés

Conseils et validation vous permettront d'être conforme à la loi handicap. D'après le diagnostic, nos experts concevront l'échancier obligatoire.

Plus-value CAP•ERP

- Des dessinateurs pour les plans ;
- Une équipe d'experts pluridisciplinaires ;
- Des maîtres d'œuvre pour validation éventuelle de votre projet.